



## AVIS PUBLIC

### Assemblée publique

### District électoral de Châteaudun

Conformément à l'article 126 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), avis public est, par les présentes, donné de ce qui suit :

1 Lors de la séance que son Conseil a tenue le 15 janvier 2019, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a adopté le projet de règlement n° 3/2019 modifiant le Règlement sur le zonage (2010, chapitre 26) afin d'agrandir la zone RS-6117 à même une partie de la zone RS-6119.

2 Ce projet de règlement affecte les zones ci-après identifiées de la manière ci-dessous décrite.

#### **DISPOSITION # 1**

#### Objet :

- Agrandir la zone d'origine RS-6117 (résidentielle) à même une partie de la zone d'origine RS-6119 (résidentielle).

#### Zones visées :

#### **RS-6117 et RS-6119.**

#### Localisation des zones visées:

Les zones d'origine RS-6117 et RS-6119 (résidentielle) sont situées aux abords de la rue Houle et au nord-ouest de la rue Christine-Reynier.

3 Au cours d'une assemblée publique qui se tiendra **mardi le 5 février 2019** à **18 h 00**, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Trois-Rivières, un membre du Conseil de la Ville expliquera ce projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur celui-ci.

4 Ce projet de règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

5 On peut obtenir des informations sur la nature des modifications envisagées au Règlement sur le zonage (2010, chapitre 26) de la Ville de Trois-Rivières, en s'adressant, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30, à la :

Direction de l'aménagement et du développement urbain  
Ville de Trois-Rivières  
4655, rue Saint-Joseph  
C.P. 368  
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3  
Téléphone : 819 372-4626  
Courriel : urbanisme@v3r.net

6 On peut consulter au bureau de la soussignée, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 :

- la description ou l'illustration des zones visées par le projet de règlement n° 3/2019;
- le projet de règlement n° 3/2019.

Trois-Rivières, ce 23 janvier 2019

M<sup>e</sup> Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière